

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: 24/07/2020

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : Approbation du compte de gestion en qualité de compte financier du camping municipal de la côte OUST 2019

Vu la nouvelle instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Vu l'arrêté du 27 août 2002, publié au journal officiel le 25/09/2002, relatif à l'approbation de plans comptables applicables au secteur public local,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres défenitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4° Approuve le compte de gestion du trésorier municipal en qualité de compte financier pour l'exercice 2019 CAMPING MUNICIPAL LA COTE OUST.

- A l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Pour extrait certifié conforme

Le maire

Jacques SERVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : AFFECTATION RESULTAT DE 2019 BUDGET CAMPING LA COTE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jacques SERVAT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte financier, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 136.77		2 882.64		5 019.41	
Opérations de l'exercice	12 189.61	14 928.49	2 758.00	6 752.00	14 947.61	21 680.49
TOTAUX	14 326.38	14 928.49	5 640.64	6 752.00	19 967.02	21 680.49
Résultat de clôture		602.11		1 111.36		1 713.47
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		1 713.47
				Pour mémoire : virement à la s		2 388.64

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
602.11	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

RF
Sous-préfecture de Saint Girons
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/08/2020
009-210902235-20200730-DE_2020_44-DE

Pour extrait certifié conforme

Le maire
Jacques SERVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>
15	13
<i>Représenté</i>	1
<i>Votants</i>	14
<i>Exprimés</i>	14
<i>Pour</i>	14
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : VOTE BUDGET PRIMITIF CAMPING OUST 2020

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Oust,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Oust pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **40 658.64 Euros**

En dépenses à la somme de : **40 658.64 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 650.00
023	Virement à la section d'investissement	8 394.64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 752.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 796.64

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/08/2020
009-210902235-20200730-DE_2020_45-DE

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	10 332.53
75	Autres produits de gestion courante	7 104.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 758.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	602.11
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20 796.64

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 104.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 758.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 862.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 604.00
021	Virement de la section de fonctionnement	8 394.64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 752.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 111.36
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 862.00

ADOPTE A LA MAJORITE

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Jacques SERVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : VOTE BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAIQUES 2020

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Oust,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Oust pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **43 050.41 Euros**
En dépenses à la somme de : **43 050.41 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	200.00
66	Charges financières	1 643.72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 572.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 415.72

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/08/2020
009-210902235-20200730-DE_2020_46-DE

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	5 000.00
74	Subventions d'exploitation	3 831.85
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 583.87
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 415.72

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
23	Immobilisations en cours	18 513.70
16	Emprunts et dettes assimilées	4 120.99
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 634.69

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 572.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	24 062.69
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 634.69

ADOPTE A LA MAJORITE

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Jacques SERVAT

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Publiée le :

N° DE_2020_47
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EN QUALITE DE COMPTE FINANCIER D BUDGET PHOTOVOLTAIQUES OUST 2019

Vu la nouvelle instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC)

Vu l'arrêté du 27 août 2002, publié au journal officiel le 25/09/2002, relatif à l'approbation de plans comptables applicables au secteur public local,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4° Approuve le compte de gestion du trésorier municipal en qualité de compte financier pour l'exercice 2019 PHOTOVOLTAIQUES OUST.

- A l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Pour extrait certifié conforme
Le maire
Jacques SERVAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Photovoltaïque OUST 2019

- après avoir entendu et approuvé le compte de gestion en tant que bilan financier de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte de gestion fait apparaître un :

excédent de 1 583.87

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	6 666.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-5 082.99
Résultat cumulé au 31/12/2019	1 583.87
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	1 583.87
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	1 583.87
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

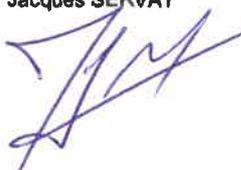
Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.



Pour extrait certifié conforme
Le maire
Jacques SERVAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: 24/07/2020

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "Agence de gestion et Développement informatique" AGEDI

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 24 mai 2020 il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER, Madame Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, 4^{ème} adjointe, domiciliée Avenue des Ecoles 09140 OUST, marie_0931@hotmail.fr, 0631486165, comme délégué de la commune d'Oust, au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

Jacques SERVAT

RF Sous-préfecture de Saint Girons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 009-210902235-20200730-DE_2020_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Séance du Jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : VENTE PARCELLE 1545 SECTION D VIC A Mme Annie DELPECH

Vu la délibération du 26 octobre 2020 DE 2019 44 autorisant la vente d'un bout de terrain issu de la parcelle D1413 et fixant les modalités de vente et de prix de 28€/ m², à Mme Annie DELPECH.

Vu qu'en raison du changement de la municipalité, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'acte authentique et toutes les pièces découlant de ce dossier.

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral (document d'arpentage) établi par le Géomètre Molina numéroté par le service du cadastre, déterminant la surface vendue soit 47m² et attribuant le nouveau n° de parcelle 1545 section D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, DECIDE

Article 1 : De vendre à l'amiable la parcelle ci-dessous à Mme Annie DELPECH pour la somme totale de 1316€, (47m²x28€) MILLE TROIS CENT SEIZE EUROS.

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance
D	1545	VIC	47

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire ou à défaut le premier adjoint à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'allénation de ce terrain et à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte de vente authentique à intervenir

Article : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

RF Sous-préfecture de Saint Girons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 009-210902235-20200730-DE_2020_50-DE

Pour extrait certifié conforme

Le maire
Jacques SERVAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: 24/07/2020

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : VOTE BP OUST 2020

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Oust,
LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Oust pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 404 373.51 Euros

En dépenses à la somme de : 1 404 373.51 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	245 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	340 420.00
014	Atténuations de produits	18 243.00
65	Autres charges de gestion courante	56 760.00
66	Charges financières	23 467.00
67	Charges exceptionnelles	14 165.00
022	Dépenses imprévues	35 000.00
023	Virement à la section d'investissement	52 456.52

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

35 000.00	Sous-préfecture de Saint Giron
52 456.52	Contrôle de légalité
Date de 786.111:52	12/08/2020
009-210902235-20200730-BE_2020_51-DE	

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	48 900.00
70	Produits des services, du domaine, vente	49 500.00
73	Impôts et taxes	291 139.00
74	Dotations et participations	334 570.00
75	Autres produits de gestion courante	62 000.00
76	Produits financiers	2.52
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		786 111.52

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	2 899.60
21	Immobilisations corporelles	439 645.79
23	Immobilisations en cours	6 978.00
16	Emprunts et dettes assimilées	117 475.37
041	Opérations patrimoniales	1 767.00
001	Solde d'exécution sect ^r d'investissement	49 496.23
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		618 261.99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	187 072.19
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 720.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 752.66
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	181 493.62
021	Virement de la section de fonctionnement	52 456.52
041	Opérations patrimoniales	1 767.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		618 261.99

ADOpte A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Pour extrait certifié conforme

Le maire

RF
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/08/2020
009-210902235-20200730-DE_2020_S1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE D'OUST

Date de la convocation :
24/07/2020

Date affichage convocation
: **24/07/2020**

Séance du jeudi 30 juillet 2020

Publiée le :

Nombres de membres	
En exercice	Présents
15	13
Représenté	1
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et le trente juillet à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jacques SERVAT

Présents : Jacques SERVAT, Nejma BEUSTE, Richard DE MERITENS, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Caroline BOTELHO, Marie-Claire ROCHA, Jean Claude ESCASSUT

Représentés : Julien PUJOL par Nejma BEUSTE

Excusés : Anthony BRILLOT

Absents :

Secrétaire de séance : Richard FARAMOND

Objet : DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE DU MARCHE "ACHAT D'UN TRACTEUR" POUR MOTIF SUIVANT : solution alternative : adaptation du materiel existant

Vu les articles R.2185-1 et R.2185-2 de la commande publique,

Considérant qu'une solution alternative à été trouvé : adaptation de masses supplémentaires pour équiper le tracteur existant ;

Considérant que le marché n'a pas encore été signé;

Le Maire propose de déclarer le marché cité en objet sans suite.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à déclarer sans suite le marché « Achat d'un tracteur » au motif d'une solution alternative à été trouvé : adaptation de masses supplémentaires pour équiper le tracteur existant ;
- **CHARGE** le Maire d'aviser les institutions auprès desquelles nous avons déposer un dossier de subvention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/09/2020
009-210902235-20200730-DE_2020_52-DE

Pour extrait certifié conforme
Le maire
Jacques SERVAT

